

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BARSAC**

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 17

Votants 19

Date de convocation : le 1 mars 2016,

L'an deux mille seize, le 10 mars, à 19h

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Dominique Cavaillols, Maire.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Anne-Marie PENEAU, Mme Katell BEDOURET EYHARTZ, M. Joël DUBOURG, M. Mathias LOUIS M. Philippe BLOCK, M. Guillaume LAHAYE, Mme Catherine MARCHAL, M Xavier MUSSOTTE, Mme Sylvie LAVERGNE, Mme Céline ALCALA-PAUQUET, M. Franck COUETTE COSSE, M Jérémy SANTANDER, Mme Morgane COURBIN, M Raymond RIBES, M Christian BOYER, Mme Isabelle ROY

POUVOIRS : , M Jean Hugues DUFOUR donne pouvoir à Mme Isabelle ROY, Mme Aurore MALMOUSTIE donne pouvoir à M. Philippe BLOCK,

Secrétaire de séance : Mme Anne Marie Peneau

OBJET : REFUS DES COMPTEURS COMMUNIQUEURS POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE (DE TYPE LINKY ET GAZPAR)

Monsieur le Maire informe :

Considérant les risques pour la population générés par les compteurs communicants, le Conseil municipal de BARSAC :

- rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ErDF.

- décide que les compteurs d'électricité de BARSAC, propriété de la commune, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants, et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution propriété de la commune.

- demande au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique d'intervenir immédiatement auprès d'ErDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à BARSAC.

En Outre, le Conseil Municipal:

- décide que les compteurs de gaz de BARSAC ne seront pas remplacés par des compteurs communicants, et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé dans la commune par GrDF ou une société agissant pour le compte de GrDF.

- demande au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique d'intervenir immédiatement auprès de GrDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à BARSAC

LE CONSEIL ADOPTE

POUR : 16

CONTRE : 3 (M Boyer, Mme Roy, M Dufour)

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus

Le Maire de BARSAC

Dominique CAVAILLOLS

